Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_75-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-75 du 08.07.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Christine ROBERT (Pouvoir donné à Chrystel LOMBARD), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON et Madame Solène LE MOUEL (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ).

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DEVIS A VALIDER - POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN HUMIDE– STABILISATION DU CHEMIN ET REALISATION D'UNE PASSERELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux d'aménagement sont envisagés sur le chemin situé à proximité de l'atelier communal afin de sécuriser son utilisation tout en préservant le milieu naturel.

Dans ce cadre, le projet a été étudié en concertation avec le Syndicat du Bassin Versant, qui a validé le principe technique de stabilisation du chemin compte tenu des caractéristiques de cette zone humide.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_75-DE



Deux devis ont été sollicités :

- un devis de l'entreprise OCRE, d'un montant de 9730,24 € HT, soit 11 676,29 € TTC, portant sur les travaux de stabilisation du chemin et dépose de buses ;
- un devis de l'entreprise OCRE, d'un montant de 2105,86 € HT, soit 2527,03 € TTC, relatif à la fourniture et à la réalisation d'une passerelle permettant le franchissement de la zone humide.

Ces aménagements permettront d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du chemin tout en limitant les incidences sur le milieu naturel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise OCRE, d'un montant de 9730,24 € HT, soit 11 676,29 € TTC, portant sur les travaux de stabilisation du chemin et dépose de buses ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise OCRE, d'un montant de 2105,86 € HT, soit 2527,03 € TTC, relatif à la fourniture et à la réalisation d'une passerelle permettant le franchissement de la zone humide ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
-

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_75-DE

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 08 juillet 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Bernard COSPÉREC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 09 juillet 2026
Transmis en Préfecture le 09 juillet 2026